

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1874.

---

Transfert d'une somme de fr. 32,311-52 au budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1874.

---

## EXPOSÉ DES MOTIFS.

---

MESSIEURS,

Par la loi du 14 août 1873, un crédit de 50,000 francs a été ouvert au budget du Département des Finances de l'exercice 1873, pour assurer l'exécution de la loi du 2 avril de la même année, relative aux indemnités à allouer aux propriétaires dont les biens sont grevés de servitudes militaires.

Aux termes de l'art. 4 de cette dernière loi, il a été nommé une commission chargée d'examiner toutes les demandes d'indemnités qui seraient présentées de ce chef. La commission, n'ayant pu commencer ses opérations que le 1<sup>er</sup> septembre 1873, n'a pu les terminer pour le 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante, comme on l'avait d'abord présumé.

Afin de pouvoir liquider en 1874 les frais afférents aux opérations qui seront continuées pendant cet exercice, il y a lieu de transférer au budget du Département des Finances, pour 1874, l'excédant disponible, soit fr. 32,311-52 du crédit de 50,000 francs rattaché au même budget pour 1873.

Tel est, Messieurs, l'objet du projet ci-annexé, que, d'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations.

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.

---

## PROJET DE LOI.

---

 **Léopold II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

### ARTICLE UNIQUE.

La somme de fr. 32,311-52, restée disponible sur le crédit de 50,000 francs ouvert au budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1873, par la loi du 14 août 1873, pour assurer l'exécution de celle du 2 avril précédent, est transférée au budget du même Ministère pour l'exercice 1874. Cette somme formera l'art. 41 dudit budget.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1874.

**LÉOPOLD.**

Par le Roi :

*Le Ministre des Finances,*

**J. MALOU.**

---